

## Domaine Santé

## Filière Physiothérapie

## Interprofessionalité 1

## Caractéristiques du module

Code : S.PH.371.1006.F.22

Degré d'études : Bachelor

Année académique : 2023-2024

Année d'études : 1<sup>ère</sup>

Crédits ECTS : 2

Type :  Module obligatoire  Module optionnel obligatoire  Module facultatif  
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1, du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :  Module sur 1 semestre  Module sur 2 semestres  Semestre d'automne  Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :  Français  Allemand  Anglais

## 2. Prérequis

Avoir validé le/les modules  Avoir suivi le/les modules  Pas de prérequis  Autres :

## 3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé.*[https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents\\_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante\\_fr.pdf](https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf)Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).

## Rôles majeurs exercés

Rôle d'expert-e  Rôle de leader  Rôle d'apprenant et de formateur-riche  
 Rôle de communicateur-riche  Rôle de promoteur-riche de la santé  Rôle de professionnel-le  
 Rôle de collaborateur-riche

## Compétences principales

## Rôle de communicateur-riche

- **B1** Elles utilisent une communication verbale, non verbale et tactile pour construire une relation thérapeutique de confiance et de partenariat avec les patients/clients et l'utilisent comme élément de soutien d'une intervention physiothérapeutique centrée sur la personne et tenant compte des facteurs d'influence pertinents.
- **B2** Elles formulent des objectifs physiothérapeutique conjointement avec l'individu et prennent des décisions appropriées et partagées avec celui-ci, en tenant compte de ses ressources.
- **B3** Elles communiquent oralement et par écrit, pour que la personne, l'entourage, ainsi que les spécialistes concernés comprennent leur raisonnement clinique, les décisions physiothérapeutique et les résultats de l'intervention.
- **B4** Elles gèrent les conflits de manière à trouver des solutions et organisent le soutien approprié. Elles maîtrisent les technologies de l'information et de la communication et les utilisent efficacement.

## Rôle de collaborateur-riche

- **C1** Elles travaillent en partenariat en respectant les autres professionnels de la santé et des services sociaux ainsi que leurs différents champs professionnels en recherchant des solutions dans le but de parvenir à une coordination optimale des soins pour la personne.
- **C2** Elles présentent les préoccupations ou problèmes de manière constructive et sont conscientes de leurs compétences et de leurs limites dans l'exercice de leur profession de physiothérapeute.

## Rôle de leader

- **D1** Elles exercent et prennent des responsabilités dans les processus d'interventions physiothérapeutiques et garantissent la transmission des informations entre les différents prestataires de soins.

## Rôle d'apprenant-formateur-riche

- **F1** Elles mettent constamment à jour leurs connaissances pratiques, techniques et scientifiques et les intègrent dans leur pratique professionnelle. Elles encouragent les patients/clients à prendre leurs responsabilités (autonomisation) du point de vue des comportements en matière de mouvement et d'activité

## Rôle professionnel-le

- **G3** Elles défendent la profession et soutiennent activement le développement et le positionnement de la physiothérapie dans le système de santé.

**Objectifs généraux d'apprentissage**

- Explorer l'interprofessionnalité pour améliorer la qualité et la sécurité des soins
- Découvrir la pratique collaborative par l'éducation interprofessionnelle
- Expliquer les liens entre l'interprofessionnalité et les facteurs humains, la qualité et la sécurité des soins
- Prendre conscience des rôles, des responsabilités et des représentations en interprofessionnalité
- Acquérir une base de connaissance commune pour répondre aux défis du système de santé

---

**4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage**

---

**Contenus**

- Concepts de base en matière de travail en équipes interprofessionnelles et leadership collaboratif
- Enjeux d'une équipe interprofessionnelle
- Facteurs humains, incidents et erreurs dans les soins de santé
- Le rôle du patient dans l'équipe interprofessionnelle
- Les outils d'amélioration du travail d'équipe (modèle TeamSTEPPS®)
- Les enjeux interprofessionnels dans les problématiques du système de santé
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé
- Evolution des contextes et modèles de soins
- Eléments de politique et d'économie de la santé
- Organisation du travail dans les métiers de la santé
- Secret médical, responsabilités, positionnement professionnel et questions éthiques
- E-health et outils informatiques au service de la santé

**Formes d'enseignement et d'apprentissage**

- Cours magistraux
- Ateliers thématiques
- Activité immersive et multimédia
- Travail en groupes inter-filières avec tutorat
- Lectures préparatoires
- E-learning

**Exigences de fréquentation :**

Présence obligatoire à 100% :

- Aux activités proposées pendant la semaine interprofessionnelle qui se déroule la 2<sup>ème</sup> semaine de l'année civile (ateliers, plénières, journée immersive, groupes de travail)
- Aux séances de travail en groupes avec les tuteurs-trices (rendez-vous fixé par la/le tuteur-trice avec chaque groupe)

Toute absence doit être annoncée. Les absences non annoncées ou sans motif valable entraînent la non obtention des crédits. En cas d'absence justifiée, les modalités de rattrapage seront définies par le responsable du module, en accord avec le/la responsable de la formation interprofessionnelle.

---

## 5. Modalités d'évaluation et de validation

---

L'évaluation du module repose sur :

- A. La réalisation des e-learning
- B. Un travail en groupe interprofessionnel faisant l'objet d'un compte rendu oral (coefficient 1)
- C. Un examen écrit de type QCM portant sur les connaissances abordées depuis le début du module à réaliser sur Moodle (coefficient 1)

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (B) et (C)) ci-dessus, en tenant compte des coefficients indiqués. La modalité (A) doit être acquise. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

L'étudiant·e qui, par son comportement inadéquat, un manque d'implication ou de préparation dans le travail en équipe interprofessionnelle, ne répond pas aux critères minimaux en termes de professionnalisme ne valide pas le point (B) et doit présenter un travail complémentaire.

---

## 6. Modalités de remédiation et de répétition

---

### Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module

- si le compte rendu oral (B) est insuffisant, un complément écrit portant sur les lacunes sera demandé
- l'étudiant·e qui par son comportement inadéquat ou un manque d'implication ne répond pas aux critères minimaux en termes de dynamique de groupe ne valide pas le travail écrit (B). Un travail écrit complémentaire sera exigé.

- Modalités : Travail écrit
- Période : semaine 4

La remédiation permet à l'étudiant·e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

### Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant·e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant·e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

---

## 7. Bibliographie principale

---

Se référer au Syllabus

---

## 8. Responsable de module

---

**Responsable** : Virginie Cuvelier

**Enseignants** :

Se référer au plan de cours